



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 76568

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'émotion de tous ceux qui restent attachés au glorieux souvenir des « poilus » devant le projet de départementalisation de la voie sacrée Bar-le-Duc-Verdun. Il lui demande s'il n'estime pas nécessaire pour notre conscience collective nationale et pour l'honneur de ceux qui ont versé leur sang dans ces effroyables batailles de Verdun, que la voie sacrée reste dans le giron des routes nationales comme un monument classé inaliénable faisant partie des trésors de la Nation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la déclassification en route départementale de la « Voie sacrée », reliant Bar-le-Duc à Verdun. Soucieux de préserver la mémoire de cette route historique, notamment dans la perspective du 90e anniversaire de la bataille de Verdun, le ministre s'est immédiatement rapproché du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Le ministre délégué aux anciens combattants tient à assurer l'honorable parlementaire que le Gouvernement s'attache, en lien avec les élus locaux, à concilier l'adaptation des conditions de gestion de cette route avec le respect de son caractère emblématique.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76568

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9848

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 961